



LIBERTE EGALITE FRATERNITE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

1 place de la Mairie – 69610 SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE
Téléphone 04.74.70.04.83

Site mairie : www.saintgenislargentiere.fr / courriel : mairie@saintgenislargentiere.fr

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 31 JANVIER 2025

Vendredi trente et un janvier deux mille vingt cinq, à vingt heures trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **14**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : André BASTION.

14 membres présents : Alexis BADOIL, Gilbert MOSNIER, Chantal YVOREL, Sandrine DRIVON, André BASTION, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Laurent CHABAUD, Colette PERIER, Jean-Charles JULLIN, Sylviane FAYOT, Cindy GUIOTTO.

2 membres excusés : Arnaud VERNAY, Virginie MASSE.

2 procurations : Arnaud VERNAY à Alexis BADOIL, Virginie MASSE à Sylviane FAYOT.

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Avancement du projet de la rénovation de 2 logements et la rénovation thermique d'une salle de classe.
2. Versement d'une subvention pour la solidarité envers Mayotte
3. Point urbanisme.
4. Projets et travaux en cours.
5. Compte rendu des commissions.
6. Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 décembre 2024.
- Fait le point sur les travaux de rénovation de 2 logements et la rénovation thermique d'une salle de classe : la démolition aura lieu pendant les vacances scolaires de février, la base vie sera installée derrière l'église. En fonction des nuisances sonores, la délocalisation de la couchette et / ou de la salle de classe maternelles pourra être envisagée (salle annexe cantine ?) Pour l'installation des panneaux photovoltaïques, 2 propositions ont été faites (6 et 19 panneaux) par 2 entreprises différentes. Le choix sera fait ultérieurement et en fonction de l'avancement des travaux et avenants.

- Valide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € en soutien aux habitants de Mayotte. (délibération 01.2025)
- Entend les diverses demandes effectuées en urbanisme.
- Fait le point sur les travaux et projets en cours :
 - o **Lotissement OPAC** : il y a un problème de niveau entre la voirie et le raccordement aux maisons, du à la présence du puits.
 - o **Mur jeu de boules « rue des lavandières »** : les travaux sont pratiquement terminés.
 - o **Chicanes « route de Duerne »** : une réunion sur place avec les services du Département est prévue le 13/02 prochain.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
 - o **Conseil Municipal Enfants** : la nouvelle équipe s'est réunie pour évoquer différents projets.
 - o **Commission jeunesse** : projet d'organiser une séance de cinéma en plein-air.
 - o **Médiathèque** : la programmation 2025 est présentée.
 - o **Conseil communautaire - CCMDL** : la redevance des ordures ménagères passe de 85 € à 86 € la part. Le projet de l'association « Solidair'aidants » à Duerne peut accueillir encore plusieurs locataires. Le projet de baignade biologique à Hurongues a été validé.
 - o **Aires protégées** : la préfecture mène une réflexion sur la possibilité d'extension de l'arrêté de biotope du Vallon du Rossand. La carte est présentée, montrant l'évolution des zones. Pour la commune, des parcelles de bois sont concernées.
- Est informé qu'une annonce est publiée pour la location du bar-restaurant, qui ne suscite aucune demande pour le moment.
- Entend que les colonnes aériennes pour les déchets, installées au « bissardon », seront changées de place de plusieurs mètres en amont, afin de faciliter le travail du camion.
- Est informé que le chemin qui part de « boussoure » à Brussieu (côté carrière) a été détérioré suite à des travaux forestiers. La remise en état sera effectuée dès que la météo le permettra.
- Valide le devis relatif à l'intervention des brigades nature prévue les semaines 38 et 40 (640 € / jour).
- Valide la décision modificative n° 3 du budget lotissement St Roch permettant de passer des écritures de fin d'année. (délibération 02.2025)
- Valide la modification de la délibération sur les dépenses d'investissement avant le vote du budget. En effet, le ¼ des crédits se calcul par chapitre et non sur le budget total. (délibération 03.2025)
- Valide le versement d'une prime à un agent ayant reçu la médaille d'honneur communale d'argent, correspondant à 20 années de service. (délibération 04.2025)
- Entend que le club de l'amitié met en place une activité « scrabble » les jeudis après-midi à la maison de l'amitié à partir du 20 février.
- Est informé d'un protocole de piégeage avec la possibilité d'acquérir des pièges pour éradiquer les fondatrices frelons asiatiques. Ces pièges s'installent au Printemps, le plus approprié, car sélectif, coûte 15.90 €.
- Procède à la répartition des frais de fourniture gaz pour la résidence du clocher. (délibération 05.2025)
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 28 février à 20h30 en mairie.

Document établi le 4 février 2025.

Le Maire,
Alexis BADOIL

